

Arrêté du 10 janvier 2008 fixant la liste des diplômes ouvrant accès aux concours sur titres organisés pour le recrutement des psychologues de la fonction publique hospitalière

10/01/2008

Ce texte fixe la liste des diplômes exigés pour l'accès aux concours des psychologues de la fonction publique hospitalière en application du décret n° 91-129 du 31 janvier 1991.

Mots clés : Psychologue - Diplôme - Concours sur titres

